

## Puy-de-Dôme : trois ans ferme pour des vols en série



Reconnus coupables d'une série de cambriolages, quatre Roumains ont été condamnés à des peines allant jusqu'à trois ans

Deux coffres-forts dérobés en juin 2014 à la Banque postale du Pin contenaient 1.900 € - TREMODEUX Séverine

**d'emprisonnement ferme.**

Longue et scrupuleuse audience au tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand pour tenter de démêler une série de vols commis dans plusieurs communes du Puy-de-Dôme entre 2013 et 2014. Deux affaires, quatre protagonistes, une origine : la Roumanie. Et une liste étoffée de victimes : des professionnels surtout.

Les faits sont accablants

Dans le box des prévenus, deux quadragénaires. Florian Boacara, mécanicien intérimaire, avait déjà été condamné pour des faits similaires ; Viorel Coricovac, éleveur de bétail, est suspecté de tremper dans une affaire de proxénétisme à Bordeaux.

Ils comparaissent pour cinq vols et deux recels de biens dérobés au Pin dans l'Allier, La Bourboule, Royat, Saint-Pierre-Roche, Saint-Dier-d'Auvergne et Saint-Just-en-Bas. Devant le rappel accablant des faits, ils nient en bloc.

À commencer par le vol de 1.900 € à La Banque postale de la petite municipalité du Pin. Le 24 juin, les prévenus sont interpellés. Ils portent sur eux de l'argent tâché d'encre, un système antivol imparable, et les emballages des rouleaux de monnaie provenant du vol. Leur véhicule a été flashé au radar à 10 km du Pin juste après le cambriolage. « Ça fait beaucoup de coïncidences, vous ne trouvez pas ? », questionne Michel Boussaroque, le président de l'audience. « Oui, des coïncidences », soutient Florian Boacara. Le jour de son interpellation, il affirme que cet argent tâché lui a été remis par un Serbe, quelques jours plus tôt à Clermont, lors d'une transaction. Il dit avoir ensuite demandé à son fils d'aller échanger cet argent au casino de Royat. « Une opération de blanchiment d'argent » aux yeux du procureur.

Recherchés depuis 2013

Les deux hommes étaient recherchés par les enquêteurs depuis mars 2013. Le 15 mars de cette année-là, ils sont contrôlés en Italie en possession de paires de chaussures issues d'un cambriolage à La Bourboule. Leur justification ? « Les paquets provenaient de Paris. Je n'ai pas vérifié ce qu'ils contenaient », assure Viorel Coricovac.

Le 22 janvier 2014, les deux acolytes sont à nouveau contrôlés en Italie, près de la frontière slovène, au volant d'un fourgon volé rempli de tronçonneuses, elles aussi volées dix jours plus tôt à Saint-Pierre-Roche. « Votre téléphone a borné à six reprises cette nuit-là près de Saint-Pierre-Roche », indique Michel Boussaroque. « Ce téléphone m'a été remis le jour de mon arrestation, pas avant », lance avec aplomb Viorel Coricovac.

Pour le procureur de la République, cette série de cambriolages est « difficile à résoudre. On est face à du grand professionnalisme, avec l'écoulement très rapide des stocks en Europe de l'est ». Au titre du « trouble à l'ordre social » et dans l'idée de « rendre une justice exemplaire », elle requiert quatre ans d'emprisonnement pour Florian Boacara. Et quatre ans, dont un an de sursis simple, pour Viorel Coricovac dont le casier judiciaire est vierge.

« Arrachage des coffres, blanchiment d'argent, c'est du professionnalisme »

« Lorsqu'on est dans l'exemple, on n'est pas dans la justice ! », s'insurge Me Canis, avocat de Viorel Coricovac. Pour lui, « les faits ne sont pas suffisamment prouvés. » Il déplore l'absence d'expertise pour prouver l'appartenance du téléphone à son client : « Le b.a.-ba. aurait été de vérifier les contacts... » Il demande des relaxes partielles.

La défense de Florian Boacara, incarnée par Me Chotard, estime « qu'on ne peut pas condamner au titre de l'intelligence organisée quand on est dans l'imbécillité. Blanchir des billets maculés, ce n'est pas malin... »

Viorel Coricovac écope de trois ans de prison ferme, avec mandat de dépôt. Florian Boacara est condamné à trois ans d'emprisonnement ferme et à la révocation de ses sursis antérieurs. Il est maintenu en détention. Tous les deux sont interdits de séjour dans le Puy-de-Dôme pendant cinq ans.

Jeanne Bernardon